COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N°16 – REUNION DU 26 NOVEMBRE 2026

Président :	**M. GODET Jean-Pierre**
Vice-Président :	**M. GILBERT Francis**
Secrétaire :	**M. PETIT Jean-Jacques**
Membre présent :	**M. GILBERT Francis**
Membres cooptés :	**Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine** **MM. RULLIER David, BODIN Dany**
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	**Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine** **MM. BODIN Dany, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David.**

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant. Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.
Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- M. GILBERT Francis – ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray
- M. BODIN Dany (membre coopté) – Union St Florent Chamois Niortais

Le procès-verbal n°15 du 19 novembre 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Match n°56281098 Avenir 79 (2) – Venise Verte (1) en Séniors D2, Poule Sud du mercredi 11 novembre

La commission Sportive enregistre la décision de la Commission de Discipline, via la Commission Litiges et Contentieux, qui donne match perdu par pénalité (-1 point) à la Venise Verte et donne les buts (3) à Avenir 79 2 ainsi que les 3 points du match.

Match n° 79075265, Celles-Verrines Es (2) – Ent. Espt/Usv (1) en u17 D3, poule C du samedi 14 novembre

La commission Sportive enregistre la décision de la Commission de Discipline, via la Commission Litiges et Contentieux, qui donne match perdu par pénalité (-1 point) à la Celles-Verrines ES (2) et donne les buts (3) à Ent. Espt/Usv (1) ainsi que les 3 points du match.

FORFAITS

Amende de 52€ :

- Match n° 56281799 Niort Souché (2) / USDS (3) en Séniors D4, Poule D.
  - **Niort Souché (2) 2ème forfait.**

Amende de 32€ :

- Match n° 79058118 St Amand sur Sèvre (2) / Voulmentin St Aubin (3) en Séniors D5, Poule A.
  - **Voulmentin St Aubin 1er forfait.**
- Match n° 81177129 Moncoutant (1) / GJ Cœur de Bocage (1) en Coupe Départementale U18.
  - **Moncoutant (1) 1er forfait.**

Amende de 21€ :

- Match n° 79082840 GJ Cœur 2 Foot (1) / Ent. Cherveux-Champdeniers Pamplie (2) en Coupe U15, Poule E.
  - **Ent. Cherveux-Champdeniers Pamplie (2) 1er forfait.**
- Match n° 79082417 Val de Boutonne 79 (2) / Niort Souché (1) en Coupe u15, Poule A.
  - **Niort Souché 2ème forfait.**

ARRETES MUNICIPAUX CONCERNANT LE WEEK-END DU 21-22 NOVEMBRE 2026

Reçu des communes de :
Ardin, Beauvoir/Niort, Bressuire et communes associées, Brion, Cerizay (Jean Nivet), Cersay, Chauray, Chiché, Clazay, Cléré/Layon, Coulonges/Autize, Coulonges Thouarsais, Courlay, Fenioux, Geay, La Ronde, Le Tallud, Lezay, Limalonges, Marigny, Mauzé Thouarsais, Melleran, Paizay le Tort, Parthenay (Grippeaux), St Aubin le Cloud, St Hilaire la Palud, St Maixent de Beugné, St Pompain, St Rémy.

ARRETES MUNICIPAUX CONCERNANT LE WEEK-END DU 28-29 NOVEMBRE 2026 AU MOMENT DE LA PARUTION DU PV

Reçu des communes de :
Cherveux (restriction à 2 matchs), **Niort (**René Gaillard 2), **St Léger de Montbrun** (1 match le dimanche), **Ste Ouenne** (1 seul match autorisé).

COURRIERS RECUS

- Du club du **FC Nueillaubiers** concernant l'aménagement de ses rencontres de championnat Séniors du dimanche 29 novembre suite à la qualification historique de l'équipe fanion pour le 8ème tour de Coupe de France. La commission Sportive District 79 prend en considération :
  - La rencontre de Coupe de France Tour 8 entre FC Nueillaubiers et FC Nantes qui se déroulera à La Beaujoire le dimanche 29 novembre 2026 à 16 heures.
  - Le courriel du club de FC Nueillaubiers en date du 17 novembre 2026 avec copies aux clubs concernés par une rencontre face aux équipes réserves, soit : ES Terves, SC Thouarsais, Mauzé Rigné SA.
  - Les règlements généraux Ligue Nouvelle Aquitaine saison 2026/2027, Article 17.
  - Le courrier des clubs de Nueillaubiers et SC Thouarsais du 25 novembre 2026.

  Du fait du non-accord entre les deux équipes de FC Nueillaubiers (3) et SC Thouarsais (2) pour planifier la rencontre à une date antérieure à la date initiale ; la commission Sportive décide de reprogrammer, à titre exceptionnel, la rencontre SC Thouarsais (2) – FC Nueillaubiers (3) en Départemental 3, Poule A le dimanche 10 janvier 2027 à 15 heures.
  La commission sportive félicite et encourage vivement les clubs de FC Nueillaubiers et FC Bressuire pour leurs participations à ce 8ème tour de coupe de France.

TOURNOIS - RASSEMBLEMENTS

- Du club de **l'Avenir 79** : Tournoi u11-u13 le samedi 06 mai 2027, stade de Villiers en Plaine.
- Du club de **l'AS Pays Mellois** :
  - Tournoi Futsal Séniors le samedi 02 janvier 2027 – Gymnase du Pinier à Melle.
  - Tournoi u11-u13 le samedi 12 juin 2027 au stade du Pinier à Melle.
  - Tournoi u15 le dimanche 13 juin 2027 au stade du Pinier à Melle.
- Du club du **FC Haut Val de Sèvre 94** : Tournoi Futsal u11-u13 le samedi 09 janvier 2027 au gymnase de La Mothe St Héray.

N.B : La commission précise toutefois que *« l'engagement des équipes est conditionné à une éventuelle participation à une compétition officielle du District qui se déroulerait ce jour-là et qui reste prioritaire sur les tournois ».*

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

ENGAGEMENTS CHAMPIONNAT DE 5ème DIVISION – PHASE 2

Les clubs souhaitant engager une équipe supplémentaire dans ce championnat, qui débutera le 23-24 janvier 2027, ont jusqu'au 23 décembre 2026 dernier délai pour s'inscrire.
(Par mail adressé au District avec les désidératas).

Secrétaire
Jean-Jacques PETIT



Le Président
Jean-Pierre GODET

